Constructys

Votre partenaire compétences

JANVIER 2024

La préparation opérationnelle à l'emploi individuelle

Vous souhaitez recruter un nouveau collaborateur. Vous avez déposé une offre chez France Travail mais vous ne trouvez pas le profil adapté à votre offre. Néanmoins, un profil de demandeur d'emploi pourrait correspondre à vos besoins sous réserve de suivre une formation.

Dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle, vous permettez à ce demandeur d'emploi de suivre une formation d'adaptation ou de remise à niveau au poste que vous proposez. Ainsi vous pourrez recruter un collaborateur opérationnel.

1 MINUTE POUR DÉCOUVRIR LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI

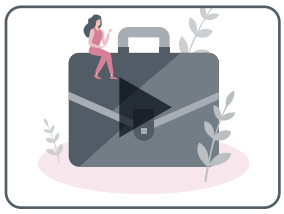

Pour qui ?

VOTRE ENTREPRISE

Vous pouvez intégrer un collaborateur en POEI en déposant une offre d'emploi à France Travail.

VOTRE FUTUR COLLABORATEUR

- Tout demandeur d'emploi inscrit à France Travail, quelle que soit sa situation au regard de l'indemnisation. Il aura le statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant la POEI.
- Tout salarié en Contrat Unique d'Insertion (CUI) CDD ou CDI.
- Tout salarié embauché en CDD par une Structure d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE).

Avantages

VOTRE ENTREPRISE

- Embaucher un collaborateur formé au plus près du poste à pourvoir
- Recruter en toute confiance
- Gagner du temps dans votre processus de recrutement

VOTRE FUTUR COLLABORATEUR

- Bénéficier d'une formation avant l'embauche
- Développer ses compétences sur des savoir-faire précis
- Consolider l'accès à un emploi durable

Vos engagements

À l'issue de la formation, vous vous engagez à intégrer votre nouveau collaborateur pour 12 mois minimum, en CDD, CDI, contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage. Son temps de travail hebdomadaire sera de 20 heures minimum.

Sur la convention quadripartite de POEI (vous/France Travail/votre futur collaborateur/l'organisme de formation), l'organisme de formation précise les objectifs de formation, sa durée, ses modalités de financement ainsi que le type de contrat proposé à l'issue de la POEI et la date prévisionnelle d'embauche.

Vous désignez un tuteur dans l'entreprise qui sera le référent du stagiaire dans le cadre de la formation.

À SAVOIR

La POEI peut être mobilisée en amont de l'embauche d'un jeune en contrat en alternance.

Rémunération

Pendant tout son parcours de préparation opérationnelle à l'emploi, votre futur collaborateur perçoit la Rémunération de Formation France Travail (RFPE), à l'exception des bénéficiaires titulaires d'un contrat unique d'insertion (CUI) ou en contrat à durée déterminée conclu par une SIAE, dont la rémunération est maintenue par l'employeur durant la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle.

À l'issue de la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI), vous assurez la rémunération du collaborateur que vous avez intégré dans votre entreprise.

Constructys et France Travail vous accompagnent tout au long de la mise en œuvre de la POEI.

Mise en œuvre

Définir et formaliser l'offre d'emploi

↓

Identifier et sélectionner le candidat

↓

Élaborer le parcours de formation avec France Travail, Contructys et le prestataire de formation

↓

Signer la convention POE
Vous, France Travail, l'organisme de formation et le stagiaire

↓

Réaliser la formation
400 h maximum, en organisme de formation.
Une période d'immersion en entreprise
(1/3 de la formation maximum)

↓

Recruter le nouveau collaborateur formé
en CDD, CDI, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage

CONSTRUCTYS
À VOS CÔTÉS POUR :

1. Définir les besoins de votre entreprise
2. Étudier la possibilité et la pertinence de cumuler plusieurs dispositifs de formation
3. Identifier le parcours de formation nécessaire au demandeur d'emploi
4. Simplifier la gestion administrative de votre dossier
5. Évaluer l'action de formation

PARTENAIRES
FINANCIERS

France Travail